

# GEMENG HABSCHT

# aktuell

## Décisions du conseil communal du 11 juillet 2019

### Présents:

S. HOFFMANN, bourgmestre;

C. MOES, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, M. DECKER, échevins;

F. BOHLER, G. ROBERT, D. FREYMAN, N. BAILLET-WEILER, A. MOSEL-KNEIP, J. CARELLI,  
N. ZIGRAND, M. STEINBACH, M. ROEMER, J-P. LICKES, conseillers;

P. REISER, secrétaire communal.

Excusé: R. FRANK, conseiller

### Refonte du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune

Accord unanime par tous les membres présents pour lancer la procédure de refonte du PAG sur base des dossiers préparés par les bureaux d'études mandatés.

### Gestion des déchets dans la commune: décision de principe

Le système actuellement en place dans la commune se différencie en ce sens que dans les localités de l'ancienne commune de Hobscheid, la collecte des déchets est assurée par une entreprise privée, sur base d'un rythme hebdomadaire pour les poubelles grises et bimensuel/mensuel pour les autres poubelles (déchets verts, papier, verre). Dans les localités de l'ancienne commune de Septfontaines, la collecte se fait par le syndicat intercommunal SICA, en principe sur une base bimensuelle/mensuelle pour tous les déchets.

Dans les sens d'une harmonisation des services et des coûts en la matière, le conseil communal prend la décision de principe suivante, ceci avec 10 voix pour, 3 voix contre (J-P. Lickes, A. Mosel-Kneip, M. Roemer) et 1 abstention (M. Steinbach) :

- le système actuel de collecte des déchets est maintenu dans les localités de Hobscheid et d'Eischen (pas d'adhésion au SICA, qui aurait nécessité un investissement en capital de quelque 3,4 millions d'euros dans les prochaines années);
- Le système actuellement en place dans les localités de l'ancienne commune de Hobscheid sera étendu à Septfontaines, Greisch et Roodt. Le collègue

échevinal est chargé de négocier les détails avec les responsables du SICA pour mettre en œuvre cette décision;

- les taxes communales seront harmonisées, sur base des coûts effectifs du service, une fois le mécanisme uniforme en place.

### Règlement relatif à l'utilisation des aires de jeux publiques

Approbation unanime du règlement avec la teneur suivante:

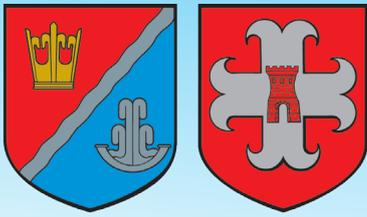
#### Article 1<sup>er</sup>

a) *L'accès aux aires de jeux publiques suivantes est réservé aux jeunes jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, leurs surveillants et aux personnes spécialisées autorisées par l'autorité communale :*

1. *Hobscheid, à côté du Centre Polyvalent, rue Hënneschtgaass,*
2. *Eischen, rue de Clairefontaine,*
3. *Eischen, dans l'enceinte de l'école centrale « Vir Wëller », rue de Hobscheid,*
4. *Septfontaines, à côté du centre culturel « Häerenhaff », Mierscherstrooss,*
5. *Greisch, Kierchepad,*
6. *Roodt, Nouspelterstrooss.*

b) *L'accès aux terrains multisport suivants est réservé aux jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis:*

1. *Eischen, entre Hall Sportif et Centre d'Intervention, rue de la Gare,*



# GEMENG HABSCHT

# aktuell

2. Hobscheid, à côté de l'école précoce et préscolaire, rue Hënneschtgaass.

## Article 2

Les heures d'ouverture des aires de jeux publiques et des terrains multisport sont fixées comme suit: 08.00h à 21.00h.

## Article 3

Pour autant que les lois et les règlements généraux n'ont point déterminé des peines plus fortes, les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies d'une peine de police de 25 EUR à 250 EUR.

## **Échange de terrains - Décision de principe**

Le conseil communal marque unanimement son accord de principe quant à un échange de terrains à Septfontaines entre la commune et une personne privée. Le collège échevinal est chargé de négocier avec l'intéressé les détails de l'échange projeté. Le terrain à acquérir par la commune se situe à côté de l'église respectivement l'aire de jeux. Le terrain à céder est sis dans la rue Arelerstrooss.

## **Convention d'exécution dans le cadre du plan d'aménagement particulier rue de l'Ecole, Eischen**

Approbation de la convention d'exécution avec l'immobilière Angelsberg s.a. dans le cadre du PAP en question, comprenant 19 lots à bâtir destinés à la construction de 22 unités de logement.

## **Titres de recette**

Le conseil communal signe 13 titres de recette au montant total de 1.720.719,60€.

## **Divers**

Le conseil communal:

- autorise unanimement le collège échevinal d'agir, le cas échéant, en justice dans 2 dossiers:
  - ferme en état de vétusté à Hobscheid, rue de l'Eglise (problèmes de salubrité publique);
  - résiliation du contrat de bail concernant le bistrot à Hobscheid (société Tugga);
- confirmation unanime du règlement d'urgence de circulation temporaire relatif à la fermeture du parking auprès du Centre Polyvalent à Hobscheid à l'occasion de la kermesse.

